

Règlement

Art. 1 - Organisateur

Mairie d'Éragny-sur-Oise

Art. 2 - Inscription

Le bulletin d'engagement doit être envoyé par courrier, accompagné d'un chèque de 9 € pour la course de 5,8 km et de 11 € pour celle de 10 km à l'ordre du Trésor public ou remis directement à l'adresse suivante : Mairie d'Éragny Place Louis Don Marino 95610 Éragny-sur-Oise
Ou sur le site Internet oxybol.fr
Ou par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription sur eragny.fr.

Art. 3 - Parcours

Courses de 5,8 et 10 km et courses enfants.

Départ et arrivée au gymnase de la Butte, 85 rue de Pierrelaye 95610, Éragny-sur-Oise.

Les parcours traverseront la ville en empruntant des revêtements variés.

Art. 4 - Horaires et dates

Samedi 12 octobre 2024

Courses des 5,8 km et 10 km : départ 15h15

Art. 5 - Départ et arrivée

Courses de 5,8 km et 10 km

Départ et arrivée au gymnase de la Butte, 85 rue de Pierrelaye 95610 Éragny-sur-Oise

Cross enfant : départ et arrivée du gymnase de la Butte.

- **14 heures** Cross enfants de 2013 à 2014 de 1,2 km (non classé)
- **14h15** Cross enfants de 2011-2012 de 2,4 km (non classé)
- **14h30** Cross enfant de 2009 à 2010 de 3 km (non classé)
- **15h15** Courses 5,8 km et 10 km (cadets, juniors et catégories adultes) Certificat médical obligatoire.

Art. 6 - Ravitaillement et logistique

Un ravitaillement est proposé à l'arrivée. Le ravitaillement intermédiaire sera mis en place au 5^e km du 10km.

Art. 7 - Service médical

Il est assuré par Protection Civile 95.

Art. 8 - Sécurité

Elle est assurée par la Police municipale, Protection Civile 95, des signaleurs à tous les carrefours.

Art. 9 - Responsabilité

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

L'utilisation par les participants de tout appareil permettant d'écouter de la musique (ex : lecteur mp3, téléphone portable...) est tolérée mais sous la responsabilité exclusive de chacun des coureurs.

Art. 10 - Récompenses

Récompense aux 3 premiers par catégories et par sexe pour les courses. Les Masters seront récompensés en regroupant de M0 à M4 et de M5 à M10.

- Récompense pour tous les participants aux cross enfants.

Art. 11 - Classements

Affichage des résultats au fur et à mesure de la saisie informatique à la mairie.

Les classements seront consultables sur le site du chronométrateur (oxybol.fr).

Art. 12 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est couvert par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Si l'épreuve devait être annulée en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.

Accidents ou vols : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Art. 13 - Inscription

Pour vous inscrire à cette course, vous pouvez donc fournir soit une licence FFA, soit un certificat médical de moins d'un an avec la mention « course à pied en compétition », soit le PPS de moins de trois mois.

Conformément à la loi « Sport » du 2 mars 2022 relative au développement de la pratique pour le plus grand nombre, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le Parcours Prévention Santé (PPS). Ce PPS est un dispositif s'adressant à tous les coureurs majeurs souhaitant prendre part à une course chronométrée jusqu'à soumise à la validation d'un certificat de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition.

Art. 14 - Informatique et liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par cet intermédiaire vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit d'écrire à l'organisateur en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre n° de dossard.

Art. 15 - Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve, ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles (sur lesquelles je pourrais apparaître) prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve Éragny Tour, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Éragny
SUR-OISE



ÉRAGNY
TOUR 8È

SAMEDI
12 OCTOBRE 2024
À PARTIR DE 14 HEURES

DÉPART ET ARRIVÉE
AU GYMNASSE DE LA BUTTE
COURSES 5,8 KM ET 10 KM

Inscriptions sur oxybol.fr
ou par courrier (bulletin
d'inscription sur eragny.fr)

5,8 Km : 9 €
10 Km : 11 €

Contact : bdepelchin@eragny.fr



Programme

- **À partir de midi**
Remise des dossards
- **14 heures**
Cross pour enfants nés de 2013 à 2014 de 1,2 km (non classé)
- **14 h 15**
Cross pour enfants nés de 2011 à 2012 de 2,4 km (non classé)
- **14 h 30**
Cross pour enfants nés de 2009 à 2010 de 3 km (non classé)
- **15 h 15**
Courses de 5,8 et 10 km
cadets, juniors et catégories adultes

Catégories (Selon les années de naissance)

- Minimes 2009 / 2010
- Cadets 2007 / 2008
- Juniors 2005 / 2006
- Espoirs, seniors et vétérants À partir de 2008

En soutien à l'association

Laurette Fugain

Contre les leucémies, soutenons la vie

Participer à Éragny Tour contribue à soutenir l'action de l'association Laurette Fugain.

Départ et arrivée des courses

Gymnase de la Butte
85 rue de Pierrelaye
95610 Éragny-sur-Oise

Parcours

Traversée de la ville en empruntant des revêtements variés.



Bulletin d'inscription individuel

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse mail : Téléphone :

Sexe : Homme Femme

Course choisie : 5,8 km 10 km Cross enfants

Club :

Numéro de licence et FFA :

Non licencié

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la course

Signature :

(pour les mineurs, signature des parents)

« lu et approuvé »

Non-licencié

> **Fournir le certificat médical ou PPS**
Pour vous inscrire à cette course, vous pouvez fournir soit une licence de la Fédération Française d'Athlétisme, soit un certificat médical de moins d'un an muni de la mention « course à pied en compétition », soit le Parcours Préventif Santé de moins de 3 mois.

Inscriptions

Gratuite pour les cross enfants
Sur Internet www.oxybol.fr

Le bulletin d'inscription est à envoyer par courrier **avant le 10 octobre** accompagné du règlement libellé au « Trésor public » (un chèque de 9 € pour le 5,8 km et 11 € pour le 10 km), à l'adresse suivante :

Mairie d'Éragny-sur-Oise
Hôtel de Ville - Place Louis Don Marino
95610 Éragny-sur-Oise

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

Important : certificat médical ou PPS (attestation) ou licence FFA